Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 30 juin
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**20 juin 2025**	
Date d'affichage	**20 juin 2025**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**31**
	Présents	**21**
	Votants	**31**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès MOYA-FEREZ, Lydie WEISS, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Jean-Claude ESTIENNE, Cédric EVANO, Stéphanie MARIE et Arnaud BELLOUARD **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Elodie LEPESQUEUX, Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Marc DURAN, Jean-Philippe COUSIN, et Sonia CANTELOUP **avaient respectivement donné pouvoir à :** Sébastien LAGALLE, Yann DRUET, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Clément HUYGHE, Aminthe RENOUF, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Christophe HEBERT, Pascal ESNOUF et Cédric EVANO.
Absents excusés : Elodie LEPESQUEUX, Françoise DUPARC, Jean-Pierre BOUILLON, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Marc DURAN, Jean-Philippe COUSIN et Sonia CANTELOUP
Secrétaire de séance : Clément HUYGHE et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2025-061 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE : RÉALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE (ABC) – CANDIDATURE – DEMANDE DE SUBVENTION – ENGAGEMENT DE LA DÉMARCHE

Les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ont été initiés par le Ministère en charge de l'Environnement en 2010 dans le cadre de l'année internationale pour la biodiversité. Dans l'objectif de soutenir ces ABC, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) a lancé un premier appel à projets visant à les financer en juillet 2017. Depuis, via le Fonds Vert, l'OFB poursuit la dynamique en lançant ce 9ème appel à projets.

La Ville d'Ifs a décidé de s'engager dans cette démarche avec les communes de Fleury-sur-Orne et de Saint-André-sur-Orne, considérant la cohérence de leurs territoires et leur complémentarité en termes de biodiversité.

Un ABC est, en effet une démarche initiée au niveau communal ou intercommunal pour acquérir et partager une meilleure connaissance de la biodiversité du territoire. Il constitue une aide à la décision pour la collectivité afin de préserver et valoriser son patrimoine naturel et sensibiliser les habitants à la nécessaire prise en compte de ces enjeux.

Un ABC a pour objectifs de :

- Proposer aux acteurs institutionnels d'une collectivité d'acquérir une information naturaliste suffisamment complète et synthétique, notamment cartographique, qui permette une intégration des enjeux de la biodiversité du territoire dans les actions et stratégies qu'ils portent (politiques publiques, documents d'urbanisme, gestion d'espaces, incitations auprès des particuliers et entreprises, actions de sensibilisation…) ;
- Favoriser la compréhension et l'appropriation des enjeux de la biodiversité propres au territoire par les habitants, les élus, les équipes techniques des collectivités, les acteurs locaux (entreprises, associations, etc.) ;
- Impliquer les acteurs locaux pour leur permettre d'améliorer la gestion des espaces publics (ou privés) de la commune ;

- Examiner et intégrer, dans la mesure du possible, les aspects socio-économiques en identifiant les activités locales et leurs impacts, tant positifs que négatifs, sur la biodiversité (étalement urbain, activité agricole, ...) ;
- Guider les réflexions et amender le contenu des documents de planification urbaine ; Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) notamment, et permettre l'élaboration ultérieure d'un plan de gestion des espaces naturels et agricoles de chaque commune.

Il s'agit d'un véritable outil stratégique de l'action locale. L'ABC se traduit concrètement par des inventaires naturalistes précis et une cartographie des enjeux de la biodiversité à l'échelle du territoire. Et au-delà, la réalisation de l'ABC doit être l'occasion de démarches participatives impliquant les habitants, particulièrement les plus jeunes pour les sensibiliser à la protection des milieux et à la biodiversité.

Pour répondre aux objectifs visés, l'ABC donnera lieu à la production de plusieurs rendus et évènements suivants :
- La réalisation d'inventaires naturalistes de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats ;
- La production de cartographie d'enjeux de biodiversité qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement du territoire ;
- La réalisation de diverses animations dont un volet pédagogique avec des actions éducatives durant les trois prochaines années scolaires (2026-2027, 2027-2028, 2028-2029) en lien avec les projets pédagogiques d'établissements des écoles maternelles, élémentaires et également au sein des centres d'animation du territoire ;
- La production de publications, rapports relatifs à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent ;
- La définition d'un plan d'actions servant de feuille de route à la collectivité pour les années suivant l'ABC. Pour continuer à faire vivre cet outil à travers des actions concrètes pour la biodiversité l'ABC vient s'intégrer dans la démarche de labellisation "Territoire Engagé pour la Nature" (TEN) dans laquelle la commune de Fleury-sur-Orne est d'ores et déjà lauréate et pour laquelle les communes de Ifs et Saint-André-sur-Orne s'engageront prochainement en répondant à l'appel à projets du même nom lancé par le Ministère en charge de l'Environnement et l'Agence normande de la Biodiversité et du développement durable.

La commune de Fleury-sur-Orne est la commune coordinatrice de cet ABC commun avec les villes d'Ifs et Saint-André-sur-Orne. Les 3 communes souhaitent mobiliser le plus grand nombre d'acteurs sur le projet de l'ABC autour d'un chargé(e) de mission « Transition » dont les missions seraient les suivantes :
- Assurer le lien avec l'ensemble des parties prenantes en tant qu'interlocuteur privilégié du réseau de partenaires : OFB, CPIE, partenaires naturalistes, techniciens référents au sein des trois communes, directeurs d'écoles, associations locales, etc.
- Coanimer les comités de pilotage et techniques avec le coordinateur du CPIE
- Informer et mobilisera les élus, habitants et acteurs locaux,
- Assurer le suivi administratif et financier du projet,
- Planifier et organiser avec le coordinateur du CPIE les actions de sciences participatives et les animations en partenariat avec les acteurs du territoire,
- Participer à la rédaction d'un plan d'action pour l'ensemble du territoire des trois communes ainsi que la mise en œuvre des fiches actions,
- Participer à la coordination de la communication autour du projet.

Ce poste se verra allouer d'autres missions en parallèle sur le suivi des actions engagées dans le cadre de « Territoire Engagé pour la Nature » pour la commune de Fleury-sur-Orne et sera chargé d'accompagner les communes de Ifs et Saint-André-sur-Orne dans la mise en œuvre de l'Altas.
Ce chef(fe) de projet transition positionné au sein des services municipaux de Fleury-sur-Orne aura en charge la coordination, le suivi administratif et financier de cet ABC, et dans l'hypothèse où le dossier de candidature sera retenu par l'OFB, il s'agira alors d'élaborer une convention tripartite. Celle-ci fera l'objet d'une nouvelle délibération de chacun des conseils municipaux.

Il est ainsi proposé au conseil municipal d'engager cette démarche et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité dans le cadre de l'appel à projet « Atlas de la Biodiversité Communale ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'avis des commissions réunies « Finances, Administration Générale, Sécurité et Vie économique » et « Urbanisme, Environnement et Cadre de vie » réunie le 25 juin 2025.

CONSIDERANT que la première étape consiste à répondre à l'appel à projets 2025 lancé par l'OFB ;

CONSIDERANT que la réalisation de cet ABC s'étalera sur quatre années, entre 2025 et 2029 ;

CONSIDERANT que dans le cadre du dispositif Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) octroie aux communes répondant à son appel à projet, après étude de leurs dossiers, une subvention à hauteur de 80 % du projet ;

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de l'ABC pour les trois communes est de 347 577.27€ euros et que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES	
Office Français de la Biodiversité (plafond 80 % du montant éligible)	250 000.00€
Autofinancement	97 577.27€
TOTAL	347 577.27€

CONSIDERANT le coût total prévisionnel du projet pour la Ville d'Ifs à hauteur de 93 603.86 € soit l'obtention d'une subvention potentielle à hauteur de 74 883.09 € sur 4 ans.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE avec 26 voix POUR et 5 voix CONTRE (Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Cédric EVANO, Stéphanie MARIE et Arnaud BELLOUARD) :**

DECIDE de s'engager dans la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).

APPROUVE la candidature conjointe à l'appel à projet de l'Office Français pour la Biodiversité avec les communes de Fleury-sur-Orne et Saint-André-sur-Orne.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel détaillé en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention auprès de l'Office Français de la Biodiversité à hauteur de 80 % du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 30 juin 2025

Le Maire,

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 3 juillet 2025

Affichée le : 3 juillet 2025

Acte à classer

2025-061

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-07-03T11-56-16.00 (MI262325555)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20250703-2025-061-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Transition écologique : Réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) - Candidature - Demande de subvention - Engagement de la démarche

Date de décision : 03/07/2025

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.8. Environnement
8.8.5. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025-061.PDF **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

9a.Candidature projet ABC.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

9b.Plan de financement ABC.PDF **Type PJ :** 21_DO - Document d'orientation et d'objectif

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **03/07/25** à **11:56**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **03/07/25** à **11:56**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **03/07/25** à **12:02**	

FICHE PROJET

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE
CAMPAGNE ABC 2025

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

	STRUCTURE
NOM DE LA STRUCTURE	*Groupement de trois communes* **COMMUNE DE FLEURY-SUR-ORNE** **COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-SUR-ORNE** **COMMUNE D'IFS**
	RESPONSABLE DU PROJET
PRENOM NOM	Anastasia MARY-GAUTIER – *commune de Fleury-sur-Orne*
FONCTION	Directrice Urbanisme et Aménagement durable – *service environnement*

IDENTIFICATION DU PROJET

	PROJET
TITRE	Atlas dynamique de la biodiversité des communes de Fleury-sur-Orne, Saint-André-sur-Orne et Ifs

€ **Je souhaite que mon projet d'ABC s'inscrive dans l'expérimentation sur la « transformation des relations entre humains et non-humains ».**
(A ne cocher que si vous souhaitez que votre projet s'inscrive dans cette démarche optionnelle et volontaire. Pour plus de détails sur cette démarche, voir le cahier d'accompagnement et l'annexe 13 du cahier d'accompagnement).

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PROJET

1. Cadrage

Contexte et objectifs

Figure 1 : Localisation des communes de Fleury-sur-Orne, Ifs et Saint-André-sur-Orne au sein de la Communauté urbaine Caen la mer

Les communes de Fleury-sur-Orne, Ifs et Saint-André-sur-Orne sont géographiquement liées car situées au Sud de l'agglomération caennaise. Elles se rejoignent également d'un point vue topographique car considérées comme étant le « plateau Sud ». Ces trois communes présentent des caractéristiques bien différentes, néanmoins, il apparaît pertinent pour chacune d'elles de porter collectivement ce projet d'ABC afin de mener conjointement une stratégie en faveur de la biodiversité. L'Atlas de la biodiversité devient indispensable comme projet structurant pour définir les politiques à mener et les actions qui en émanent.

Caractéristiques de chacune des communes :

Fleury-sur-Orne :
Fleury-sur-Orne est une commune située au Sud de la ville de Caen. Sa situation intra périphérique et sa proximité immédiate avec la ville centre de l'agglomération caennaise permet de considérer Fleury-sur-Orne comme appartenant au centre urbain métropolitain. La commune compte aujourd'hui 5 355 habitants (INSEE 2021) et s'étend sur une superficie de 680 hectares. Cette commune connaît aujourd'hui un fort développement avec notamment la réalisation d'une ZAC d'habitat labellisée Ecoquartier en extension urbaine et une ZAC d'activités économiques. La commune connaît donc un fort dynamisme et une pression foncière particulière à l'échelle de l'agglomération. D'où la nécessité aujourd'hui de mener un ABC afin de définir une stratégie biodiversité sur le long terme.
Bien que majoritairement urbaine, la commune bénéficie d'espaces naturels d'une qualité exceptionnelle, situés entre le plateau sud de l'agglomération caennaise et la vallée de l'Orne, fleuve majeur, apportant une richesse importante au patrimoine naturel dans la plaine de Caen.
La commune abrite deux Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ainsi qu'un Espace Naturel Sensible (ENS) :

- ZNIEFF de type I
  Marais de Fleury-sur-Orne : 32.8 hectares
  Carrière Charlemagne : 4.43 hectares
- ZNIEFF de type II
  Vallée de l'Orne : 13.500 hectares (dont une partie seulement se trouve sur le territoire de la commune)

Le marais de Fleury abrite une biodiversité riche, accueillant 150 espèces animales et végétales, dont 5 espèces particulières répertoriées. Les berges de l'Orne sont caractérisées par des prairies inondables et des boisements alluviaux humides, offrant un habitat riche et varié. Enfin, l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la zone humide du marais de Fleury-sur-Orne, avec ses prairies inondables, est particulièrement notable pour ses populations d'oiseaux.

Saint-André-sur-orne :
La commune de Saint-André-sur-Orne se situe au sud des communes de Fleury-sur-Orne et Ifs, et se trouve dans la couronne périurbaine de l'agglomération caennaise (extérieure au boulevard périphérique). Cette commune compte 1 727 habitants et s'étend sur 368 hectares. Le développement économique de la commune s'est accentué depuis 2002 avec la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) d'activités "Porte de la Suisse Normande" qui s'étend sur 26 hectares en extension d'urbanisation au Nord du territoire à proximité du périphérique. Une continuité s'opère avec Fleury-sur-Orne par la vallée de l'Orne. La ZNIEFF de type 2 présente le long de l'orne et citée précédemment longe également l'Orne sur toute la partie ouest de Saint-André-sur-Orne. Cependant, les espèces présentes sur cette zone sont peu étudiées et très peu d'espèces sont connues sur cette commune.

Ifs :
Ifs est une commune intra périphérique située au sud de Caen. Elle compte aujourd'hui 12 123 habitants et s'étend sur 9,06 km2. La commune d'Ifs se caractérise par une dualité forte entre une zone très urbanisée en proximité immédiate avec la ville de Caen et sa périphérie Sud, et la zone des grandes cultures agricoles. D'autre

part, avec l'établissement d'une double continuité écologique grâce à la forêt, les espaces ouverts sur la commune de Fleury-sur-Orne (côté zone d'activités économiques) qui est en pleine reconquête environnementale, et par sa continuité avec l'amont de la vallée sèche de Cormelles le Royal où l'avifaune est particulièrement riche. Cette insertion dans des continuités qui se croisent permet la définition d'un maillage riche en éléments naturels ou artificiels intéressant la biodiversité, depuis les zones très artificialisées de la couronne d'immeubles de la grande ville de Caen, et les espaces plus ouverts des zones pavillonnaires et même d'habitats discontinus (comme à Bras, par exemple), et d'autre part, avec des continuités d'écosystèmes riches dans une trame verte et noire entre la vallée sèche, la zone sportive et la forêt ouvrant vers les zones de reconquête et de résilience naturelle autour [d'ikea…]zone elle-même en continuité avec les espaces protégés de la vallée de l'Orne.

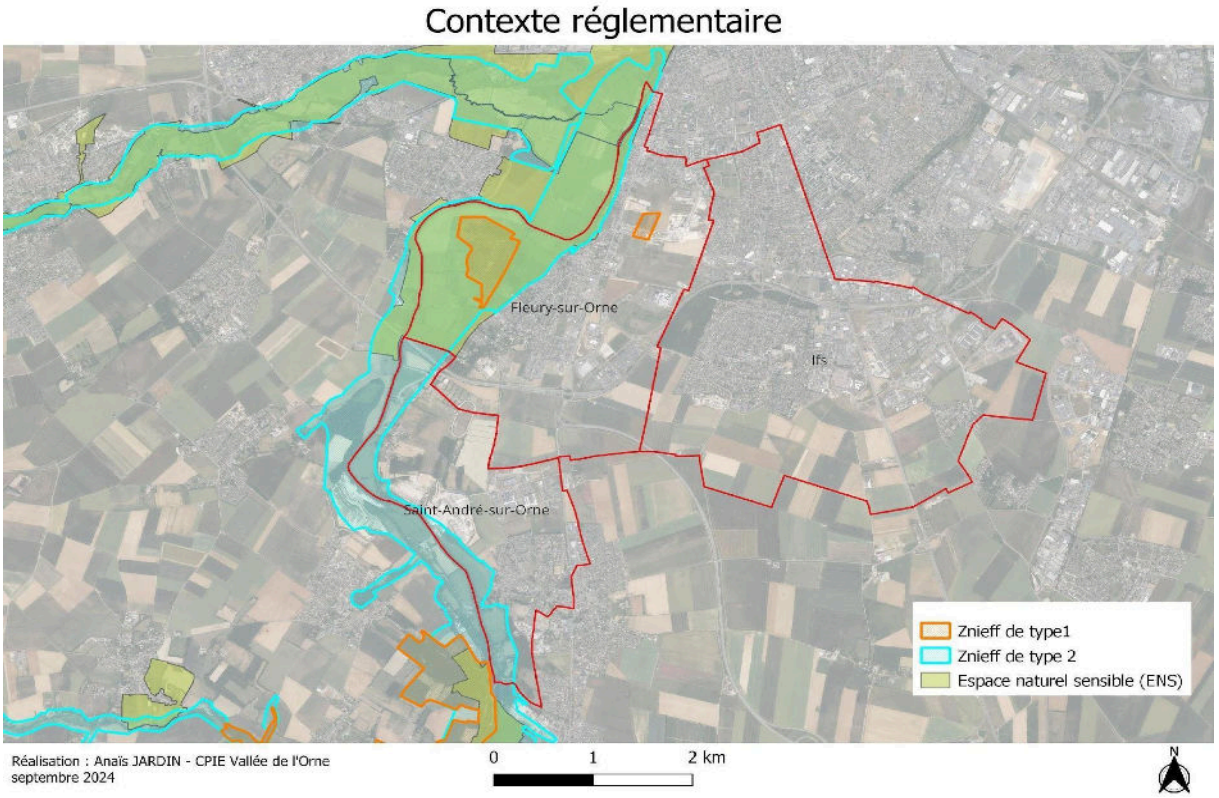

Figure 2 : Contexte réglementaire des communes de Fleury-sur-Orne, Ifs et Saint-André-sur-Orne au sein de la Communauté urbaine Caen la mer, Anaïs Jardin, CPIE Vallée de l'Orne

- *Engagement des communes dans la biodiversité:*

Commun aux 3 communes :

Les trois communes bénéficient d'une équipe en communs pour l'entretien des espaces publics (voiries, espaces verts, propreté urbaine), les équipes des espaces verts de Caen la mer qui pratique une gestion différenciée de ces espaces (la fauche tardive, et le mushing, sont très progressivement mise en place sur les communes). Les 3 communes de Ifs, Saint-André-sur-Orne et Fleury-sur-Orne se sont portées volontaires dans l'opération "ma haie,

mon jardin, Caen La Mer vous accompagne", un programme d'accompagnement des habitants dans la plantation de haies dans une démarche de préservation de corridor écologique.

Ifs et Fleury-sur-Orne :

Depuis 2024, les villes de Fleury-sur-Orne et de Ifs sont engagées dans le Programme "Piqu'en Ville, Un hérisson dans mon jardin". Sur l'exemple de la démarche mise en œuvre en Angleterre, le Groupe Mammalogique Normand (GMN) propose de mettre en place un programme participatif de reconnexion des jardins et autres espaces verts en faveur de la petite faune terrestre. L'objectif principal de ce programme est de recréer, avec l'aide des habitants des passages entre les propriétés privées et publiques pour permettre le déplacement de ces espèces, dont le Hérisson d'Europe. A ce jour 30 passages ont été réalisés à Ifs.

Fleury-sur-Orne :

La commune de Fleury-sur-Orne s'est vue labellisée en 2025 Territoire Engagé pour la Nature. Dans le cadre de cette labellisation, quatre projets principaux ont été inscrites dans son programme d'action pour la biodiversité :

- La réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale dans le but d'améliorer les connaissances sur l'état de la biodiversité du territoire de la commune et . La commune envisage d'aller plus loin en accompagnant les communes d'Ifs et de Saint-André-sur-Orne dans la candidature puis la mise en œuvre de l'ABC.
- La plantation de 1000 arbres par an sur la commune (dont une "miniforêt" de 900 arbres plantée en janvier 2025 dans la cour de l'école primaire. Ce projet a pour objectif la valorisation et le développement de l'environnement dans l'aménagement. Pour les plantations de l'hiver 2025/2026, la commune prendra comme référence la liste des variétés bocagère du département du calvados et se tournera vers la marque Végétale local.
- La commune a signé une convention de gestion des carrières des coteaux avec le Groupe Mammalogique Normand (GMN). La sécurisation des accès des ces carrières empêche l'accès au public, mais laissera un espace pour le passage des chauve-souris. Cette action permettra de préserver et restaurer les continuités écologiques et la préservation de l'habitat de la population des chiroptères.
- L'accueil et accompagnement d'un éco-volontaire dans la mobilisation des habitants, afin de mobiliser les habitants du territoire sur les sujets en lien avec la biodiversité. Des actions de sensibilisation et des réalisations ont été faites avec les habitants : prairie fleurie, une spirale aromatique, organisé des sorties botaniques, avec des habitants.

Dans un démarche de transition écologique et sociale, la commune de Fleury-sur-Orne s'est dotée d'un Agenda 2030 dans le but de construire et planifier un projet de territoire fondé sur la durabilité. Certaines actions de cet Agenda 2030 portent sur la biodiversité (projet de développement d'un plan nature dans l'aménagement de la commune attentif à la prise en compte et le respect de la biodiversité locale). La commune a également construit un programme de participation citoyenne nommé "Fleury Durable". Il s'agit d'un calendrier en ligne qui propose toute l'année aux habitants de participer à des actions en rapport avec les 17 objectifs de développement durable de l'ONU. Plusieurs actions relatives à la biodiversité ont rassemblé ou rassembleront des fleurysiens volontaires en 2025 :

- Plantation d'une mini-forêt avec les habitants et les élèves de l'école primaire en partenariat avec l'association Minibigforest Normandie) en janvier 2025
- Nuit de la chauve-souris en août 2025
- Balade botanique avec le public du centre socio-culturel en été 2025
- Sorties naturalistes en partenariat avec le CPIE Vallée de l'Orne en été 2025

La commune souhaite renforcer la dimension biodiversité de ce programme d'action.

La commune est sensibilisée et mène des actions de restauration de corridors écologiques. En plus de l'action pluriannuelle de sécurisation des carrières des coteaux, elle préserve la continuité écologique verte et bleue le long de l'Orne principalement. Également des actions sont menées comme la plantation de haies (Opération "ma haie, mon jardin, Caen La Mer vous accompagne"), création de noues pour la gestion des EP. La collectivité met en œuvre des programmes en faveur du non-étalement urbain. ZAC d'habitat ayant obtenu le label écoquartier respectant les critères de densité. Les deux projets d'aménagement doivent pouvoir bénéficier de la pépinière créée sur place en partenariat avec un professionnel proposant de cultiver arbres et arbustes pour les implanter ensuite sur les projets du territoire. Dans ces projets, il est prévu la création d'espaces verts conséquents. Pour les Hauts de l'Orne, il est prévu des bassins aménagés "Les étangs" qui ont pour objectif de récupérer l'ensemble des eaux de pluies du quartier.

Saint-André-sur-orne :
Avec des subventions du département a été monté un projet de plantation d'arbre et d'installation d'hôtel à insecte près du City stade, au centre de la commune. Des panneaux explicatifs seront installés (informant sur l'utilité d'un hôtel insecte, sur les choix des essences des plants). Le cimetière a été végétalisé.

Ifs :
Dans le cadre du programme de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, les enfants de l'école Simone Veil ont participé au comptage des hirondelles, sensibilisant ainsi les plus jeunes à la richesse de la faune locale. Une haie multi-espèce a été plantée le long du chemin de Saint-Sylvain, favorisant la biodiversité végétale et animale. La forêt d'Ifs fait l'objet d'un partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF) pour une gestion raisonnée. En collaboration avec le Groupe Ornithologique de Normandie, un comptage des taxons d'oiseaux a été réalisé, contribuant à une meilleure connaissance de l'avifaune locale. Enfin, la commune a initié un ambitieux programme de développement de la biodiversité urbaine avec la création d'une zone humide intra-urbaine le long du boulevard du Stade, offrant un nouvel espace de vie pour la faune et la flore en milieu urbain.

Le collège de Ifs est engagé dans une Aire terrestre éducative (ATE) permettant à des élèves de s'approprier une petite zone de forêt, de parc urbain, de friche, avec leurs enseignants. Pour la Ville d'Ifs, il s'agit de deux classes de 6ème du collège Senghor avec les professeures principales leur professeure de SVT et un acteur de la sphère de l'éducation à l'environnement (CPIE/OFB). Cette ATE pourrait permettre de faire découvrir le territoire proche des élèves et ses acteurs, à travers une approche participative de gestion d'un bien commun. Après un état des lieux, et un constat de problème(s), les élèves vont réfléchir à des objectifs en faveur de la biodiversité pour leur Aire terrestre éducative ainsi qu'à des actions à mettre en œuvre, les réaliser et faire le suivi de leurs actions. Le site étudié est l'entrée forêt rue Pierre de Ronsard - Le Carré rue du Jura.

- *Objectifs*

- Améliorer la connaissance du territoire en matière de biodiversité.
- Intégrer ces connaissances dans les documents d'urbanisme.
- Prendre en compte la biodiversité dans l'élaboration des futurs projets urbains afin de réduire et/ou éviter l'impact des aménagements sur la faune et la flore présents par exemple.
- Porter à connaissance la biodiversité locale.
- Sensibiliser et impliquer plusieurs types de publics (habitants, agents communaux, élus,...) aux patrimoines floristiques et faunistiques communal, via des actions et animations participatives.
- Renforcer les liens de coopération entre les trois communes et avec les partenaires de l'ABC grâce à la démarche multi-partenariale de l'ABC.
- Former à la biodiversité des élus, des agents communaux, des partenaires et particulièrement la biodiversité locale de la commune.
- Identifier des partenaires (structure, habitant) compétents ou moteurs pour co-construire des projets prenant en compte la biodiversité.
- Réussir à mobiliser les citoyens grâce à ce projet de territoire.

- *L'intérêt du projet :*

L'Atlas va permettre d'alimenter la connaissance de la biodiversité locale dans une dynamique territoriale cohérente entre les communes d'Ifs, Fleury-sur-Orne et Saint-André-sur-Orne, notamment par la vallée de l'Orne entre Saint-André-sur–Orne et Fleur-sur-Orne qui forme une continuité écologique notable. Ces trois communes présentent des habitats diversifiés : zones humides, carrières, forêts, espaces ouverts, etc. Les données sur la biodiversité y sont encore lacunaires, particulièrement sur la forêt d'Ifs ou la commune de Saint-André. Par exemple, sur la ZNIEFF 2 de Saint-André-sur-Orne, les espèces présentes sur cette zone sont peu étudiées et très peu d'espèces sont connues sur cette commune (par exemple, il n'existe aucun inventaire sur le Bourdon).

Les associations naturalistes ont manifesté leur intérêt pour les carrières de Fleury-sur-Orne qui abritent une population importante de chiroptères.

Les données récoltées et la coopération avec le CPIE permettraient d'aider à mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets d'aménagement. L'intégralité des résultats de l'atlas sera transmis à la direction de l'Urbanisme de Caen la Mer, afin d'alimenter les réflexions à venir sur le PLUi.

Au-delà de la récolte de la donnée, ce projet permettrait de sensibiliser et d'impliquer plusieurs types de publics (habitants, agents communaux, élus,...) et de mettre en valeur les espaces naturels des communes, sous le prisme de la biodiversité, d'encourager des changements de pratique chez les particuliers ou au sein des communes.

En vue d'un développement de la gestion différenciée menée par les équipes espaces verts de Caen La Mer sur les trois communes, d'un projet de végétalisation du cimetière existant rue d'Ifs à fleury-sur-Orne, déjà réalisé à Saint-André-sur-Orne, l'ABC permettrait de travailler avec les habitants et les agents sur la place de la nature en ville et son acceptation.

- *Bénéficiaires du programme*

Un volet formation/information important est programmé dans la démarche d'atlas pour sensibiliser à la fois le grand public mais également des publics plus ciblés : élus, agents des collectivités, scolaires et périscolaire.

Les élus du territoire seront sensibilisés à la biodiversité pour mieux intégrer ses enjeux dans l'aménagement du territoire. Leur implication dans le Copil, et leur participation aux animations, aux inventaires participatifs et aux diverses manifestations de l'ABC contribueront à leur apporter une meilleure connaissance des enjeux de la biodiversité et de leur territoire. Des temps de formation spécifiques sont prévus pour les élus.

Le public scolaire et périscolaire (école primaire, maternelle, centres d'animation) bénéficieront de leur propre ateliers et actions encadrés par le CPIE. Les enfants pourront participer aux actions grand public dans un cadre familial.

Les agents de la ville seront impliqués via des temps de formation, l'invitation à participer aux inventaires participatifs. L'ABC sera un levier important de sensibilisation pour l'ensemble des agents des collectivités.

Les habitants seront impliqués via les animations grand public, les inventaires participatifs, les temps de restitution public de l'ABC. L'ABC permettra sa sensibilisation à la biodiversité, la connaissance du patrimoine naturel de leur commune, à encourager des changements de pratiques plus vertueuse pour l'environnement, et au rapport à la nature en ville.

- *L'ensemble des acteurs impliqués dans la réalisation de l'ABC*

Les communes ont contacté en amont de leur candidature le CPIE Vallée de l'Orne afin que l'association soit coordinatrice du projet, le CPIE coordonnant déjà de nombreux ABC sur le territoire. Ainsi le CPIE a pu présenter la démarche aux élus et une liste de taxon a pu être choisie. Le CPIE a par la suite contacté des structures expertes :

Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBN de Brest), dont l'antenne bas-normande est basée à Caen, interviendra sur l'expertise "habitats" et "flore".

Le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricains (GRETIA) sera mobilisé sur les inventaires entomologiques.

Le Groupe Ornithologique Normand (GONm) sera mobilisé sur le volet "oiseaux", sous la forme d'analyse de données et de quelques animations auprès du grand public.

Le Groupe Mammalogique Normand (GMN) sera mobilisé sur le volet "mammifères", sous la forme d'extraction et d'analyse de données.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Normandie sera contacté dans le cadre du PRAM.

L'ensemble des acteurs du territoire (les écoles, les associations locales, les agriculteurs, les entreprises ...) sera invité à s'impliquer tout au long du projet, à diverses échelles :
- En participant à des sorties-découvertes, conférences, ateliers proposés par les partenaires naturalistes de la Commune durant cet ABC
- En s'impliquant également, en plus de ces experts, sur les inventaires d'espèces sauvages (Grand inventaire citoyen), par le simple envoie de témoignages ou la mise en œuvre de programmes de sciences participatives plus élaborés ;
- En s'impliquant au sein du Comité de suivi ABC voire de groupes de travail thématiques
- En communiquant sur le dispositif autour de chez eux, ou en participant bénévolement à l'organisation d'évènements ABC (voire en proposant eux-mêmes s'ils ont des compétences spécifiques).

- ***Les leviers à mobiliser***

Une part importante de la mise en œuvre de l'atlas sera dédiée à des aspects de communication, de mobilisation citoyenne, d'animations auprès des scolaires, du grand public et de publics ciblés (élus, agents de la collectivité, acteurs socio-économiques ...). La coordination du programme est confiée au CPIE Vallée de l'Orne et un comité de pilotage se réunira régulièrement pour veiller au bon déroulement des différentes actions.

Saint-André mettra à disposition un employé communal pour venir en appui logistique au CPIE lors des ateliers pédagogiques à l'école primaire (apport de matériel, aide à l'installation).

L'implication d'agents d'autres espaces communaux que les écoles et la mairie comme les CCAS, bibliothèques et Centres socioculturels pourront être des relais de supplémentaires des démarches de l'ABC auprès des habitants. La programmation culturelle des communes pourra aussi s'adapter au projet d'ABC en proposant des animations ayant la biodiversité comme thématique.

➔ *Mobilisation citoyenne*

En complément des expertises naturalistes portées par chacune des structures citées précédemment, il sera également fait appel à la mobilisation citoyenne par le biais de sciences participatives (Un Dragon dans mon jardin, Pelotes et Noisettes, Mam'route, Comptage des oiseaux de jardin, Papillons de jardin, observatoire des Bourdons...), d'observations opportunistes d'habitants ou d'appels à observations ciblées animées par le CPIE Vallée de l'Orne et relayées sur les réseaux de communication de la commune. Une adresse mail consacrée à la biodiversité sera diffusée aux habitants afin qu'ils puissent transmettre leurs photos et leurs observations au CPIE Vallée de l'Orne.

L'ensemble des données citoyennes collectées sera recueilli par le CPIE qui s'assurera de leur transmission auprès du SINP ODIN.

Toutes les actions de mobilisation citoyennes ayant lieu à Fleury-sur-Orne seront intégrées à son programme d'action et de mobilisation citoyenne "Fleury Durable".

➔ *Communication*

La communication autour de l'ABC sera effective dès l'accord de subvention. Une communication spécifique à l'Atlas sera déployée durant toute la durée du projet voire au-delà. La ville d'Ifs propose la création d'un logo commun pour l'ABC. Les services communications des communes mettra à disposition les outils dont il dispose pour communiquer sur l'atlas et sur la démarche :

- Saint-André : Bulletin trimestriel, facebook, site internet de la commune, panneau pocket, panneau d'affichage électronique.
- Ifs : Site Internet, Journal de la Ville, Petit Ifois, réseaux sociaux.
- Fleury-sur-Orne : Bulletin municipal, page dédiée sur le site internet de la commune, réseaux sociaux (Facebook, Instagram), Site internet Fleury Durable.

Seront réalisés également des communiqués de presse réguliers auprès de la presse écrite et radio, des affiches et flyers.

Le CPIE Vallée de l'Orne viendra en appui pour alimenter ces différents médias et assurera également une communication au travers des pages Facebook du CPIE. Les différents communiqués seront également transmis aux différents partenaires du projet ainsi qu'à la coordinatrice régionale de l'OFB. Au-delà des restitutions aux comités de pilotage et comités techniques, l'ABC fera l'objet de restitutions écrites et orales.

Compte tenu de la période électorale, une date d'ouverture officielle de l'ABC avec le public sera définie lors du premier COPIL du prochain. Elle sera l'occasion de présenter les perspectives de l'ABC aux habitants. A mi-parcours, les résultats obtenus feront l'objet d'une synthèse qui sera transmise à l'OFB et communiquée par les communes. A la fin de la démarche, l'ensemble des données collectées sera centralisé par le CPIE Vallée de l'Orne pour établir le rapport final.

Les données seront saisies sur les outils de saisie des partenaires spécialistes du programme. Elles seront diffusées aux formats définis dans le règlement de l'appel à projets et notamment en reprenant les standards et référentiels usuels (TAXREF, HABREF). Une version synthétique et vulgarisée sera également réalisée.
Les travaux seront présentés aux différents conseils municipaux qui acteront ces résultats qui seront ensuite diffusés à l'OFB.
Tous les éléments, de cette démarche d'ABC, seront publiés sur la page dédiée du site internet des communes et diffusés sur le site ABC.

Une réflexion sera menée en comité de pilotage afin de rendre plus pérenne et accessible au plus grand nombre les données des expertises.

Description du projet

- *Inventaires*

1. Inventaire des amphibiens et reptiles : Étude portée par le CPIE Vallée de l'Orne, structure référente départementale de l'Observatoire Batracho-Hérpétologique Normand (OBHeN)

Actuellement, 2 espèces d'amphibiens sont connues à Ifs, 6 à Fleury-sur-Orne et 1 à Saint-André-sur-Orne. Pour les reptiles, 5 espèces sont connues à Fleury-sur-Orne et 4 à Saint-André-sur-Orne, aucune espèce connue à Ifs. Sur l'ensemble de ces communes, la base de données régionale de l'OBHeN ne regroupe qu'une vingtaine de données. Aussi, il y a une nécessité d'augmenter la connaissance sur ces espèces.

Pour les amphibiens, le CPIE réalisera un inventaire des mares publiques et privées de la commune, en période de reproduction. Il communiquera également sur la campagne "un Dragon ! Dans mon jardin ?" auprès de la population afin d'inciter les habitants à faire remonter leurs observations.

Pour les reptiles, le CPIE mettra en place une recherche des reptiles si besoin via l'installation de plaques sur différents espaces de la commune qui seront relevés à 6 reprises au cours d'une année et de prospection à vue. Cet inventaire sera particulièrement réalisé dans le cadre du Plan Régional d'Action Amphibiens et Reptiles en péril dans le cadre duquel, la vipère péliade est particulièrement recherchée.

Une animation par an sera proposée sur les amphibiens et 1 à 2 animations sur les reptiles selon les potentialités de la commune pour sensibiliser la population à ces animaux atypiques.

L'ensemble des données collectées seront saisies sur l'outil GéoNature de l'URCPIE et transmis au SINP ODIN.

2. Inventaire des mammifères : Étude portée par le Groupe Mammalogique Normand (GMN)

Le Groupe Mammalogique Normand (GMN) se chargera de travailler sur les mammifères. Deux familles d'espèces seront particulièrement étudiées.

2.1. Les Chiroptères

En s'appuyant sur l'opération « refuge à Chauves-souris » portée par l'association sur laquelle elle communiquera, il est prévu de prospecter des bâtiments communaux à la recherche de chauve-souris et /ou pelotes de réjection. De même, un appel à la population sera lancé afin d'acquérir des données chez les particuliers.

Des grosses populations de chauves-souris sont présentes dans les carrières de Fleury-sur-Orne. Une convention à d'ailleurs été signée entre la commune et le Groupe Mammalogique Normand pour protéger ces populations par le biais d'aménagements empêchant l'accès au public mais permettant la sortie et l'accès au chauves-souris. Le GMN réalise des suivis de ces populations depuis plusieurs années. L'un des objectifs de cet ABC sera d'identifier dans quel secteur les chauves-souris se déplacent pour chasser et si elles gîtent à d'autres endroits sur les 3 communes.

Les pelotes de réjection récoltées seront analysées et permettront d'acquérir de la donnée sur les petits mammifères en plus de l'inventaire chauves-souris.

2.1. Les mammifères semi-aquatiques

Les berges des communes de Fleury-sur-Orne et Saint-André-sur-Orne seront également prospectées à la recherche de mammifères semi-aquatiques dont la loutre. Des pièges photographique seront installés afin de compléter la recherche à vue des épreintes (déjections).

Au cours de l'ABC, le GMN pourra fournir des outils de communication divers sur les mammifères.

Enfin, le Groupe Mammalogique Normand fournira sa base de données en début et en fin d'Atlas afin que la commune ait connaissance des espèces de mammifères présents et réalisera un bilan en fin d'ABC.

L'ensemble des données collectées sera transmis sur le SINP ODIN.

3. ***Analyse des enjeux floristiques et cartographie des habitats : Étude portée par le Conservatoire Botanique de Normandie (CBNN)***

Le CBN aura la charge de réaliser des inventaires botaniques pour alimenter et compléter sa base de données notamment sur des espaces publics de la commune. En effet, le CBN a déjà une bonne connaissance de la flore à l'échelle des communes (fig.?) mais il y a une nécessité d'inventaires plus précis sur des zones communales où des conseils de gestion pourront être prodigués pour accueillir une plus grande diversité d'espèces ou des espèces plus spécifiques.
Par ailleurs, l'ensemble de la commune sera cartographié sous EUNIS.

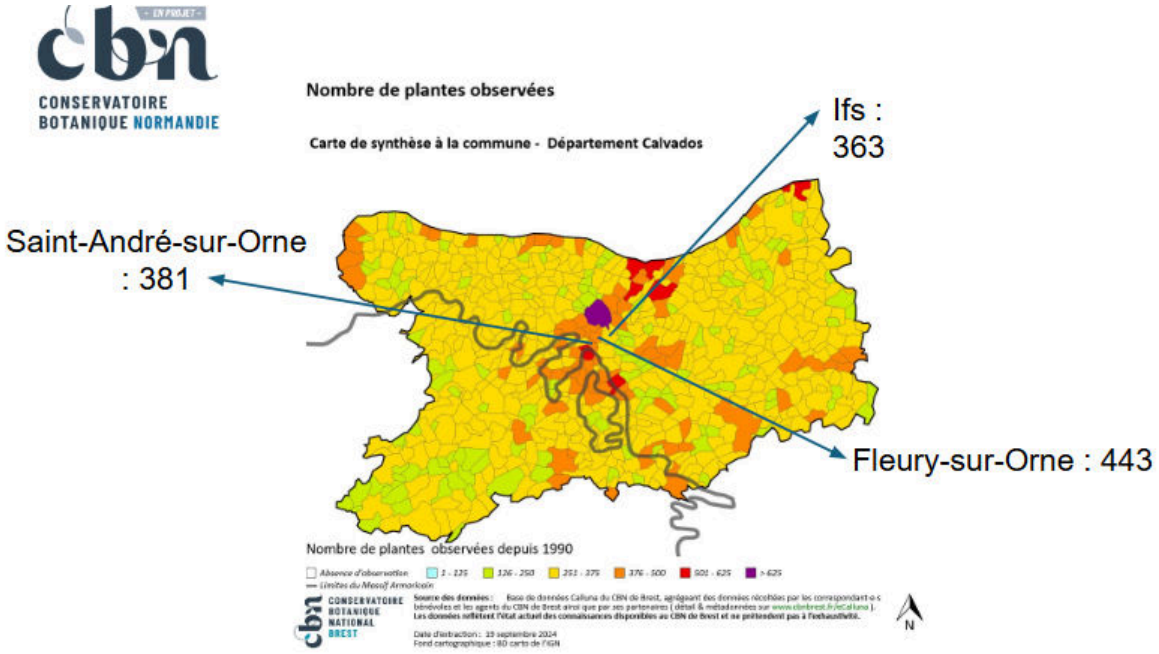

Figure 3 : Cartographie du nombre de plantes observées département du Calvados, Conservatoire Botanique Normandie

4. *Inventaire sur les oiseaux : Étude portée par le Groupe Ornithologique Normand (GONm)*

Les communes et le GONm souhaiteraient acquérir une meilleure connaissance sur les populations d'oiseaux dans les communes.

Le Groupe Ornithologique Normand (GONm) aura la charge de réaliser l'inventaire des oiseaux. Aujourd'hui, 155 espèces d'oiseaux sont connues à Fleury-sur-Orne, 107 espèces à Ifs et 93 espèces seulement à Saint-André-sur-Orne. Un indicateur calculé par le GONm identifie les communes sur lesquelles les prospections sont insuffisantes et montre que les communes de Ifs et Saint-André-sur-Orne mériteraient d'être davantage prospectées pour avoir une connaissance quasi exhaustive des espèces présentes (fig.4). Aussi, dans le cadre de l'ABC, le GONm propose la réalisation de 90 points d'écoute selon le protocole STOC-EPS sur l'ensemble des communes (fig.?). Par ailleurs, le GONm propose également la mise en place d'une science participative qui visera à recenser les nids d'hirondelles. Aussi, au delà de la mobilisation spécialiste et du grand public, les enfants de l'Ecole Simone Veil, dont le périmètre scolaire se situe au cœur de la Commune de Ifs, seront sollicités par l'élu à l'environnement de Ifs pour réaliser un inventaire des nids d'hirondelles, et de l'ensemble des oiseaux tout au long de leur période d'installation sur le territoire de la commune.

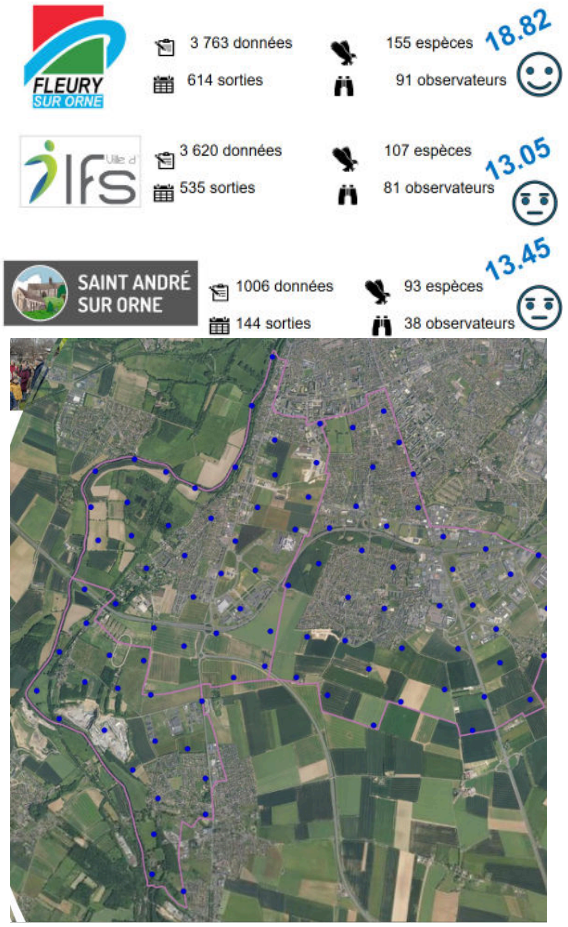

Le GONm réalisera également plusieurs animations à destination du grand public :

- formation des habitants à la reconnaissance des nids d'hirondelles et de martinets afin de contribuer à l'inventaire participatif de ces animaux.
- formation à la reconnaissance des oiseaux de jardin dans le cadre du Grand Comptage National des Oiseaux de Jardins
- formation sur les chouettes dans le cadre de la nuit de la chouette

L'ensemble des données collectées dans le cadre de cet ABC pourront intégrer l'analyse finale.

La commune d'Ifs a développé avec le Groupe Ornithologique de Normandie (GONm) des liens permettant des actions d'inventaire avec approches de saisonnalité sur les populations de la forêt d'Ifs.

5. *Inventaire des invertébrés : Étude portée par le Groupement d'Etude des Invertébrés Armoricain (GRETIA)*

La connaissance des invertébrés sur les 3 communes est assez faible à ce jour. Aussi, le GRETIA propose l'étude de plusieurs taxons au cours des 4 années d'étude :

5.1. Les bourdons

25 espèces de bourdons sont présentes en Normandie. A ce jour, très peu d'espèces sont connues sur les territoires de Ifs (4 espèces connues), Fleury-sur-Orne (3 espèces connues) et Saint-André-sur-Orne (aucune espèces connue). Aussi, il paraît important de réaliser un inventaire spécifique de ces espèces qui sont indicatrices d'un bon état écologique. Des inventaires scientifiques et participatifs seront réalisés sur les friches, boisements et zones humides des communes ainsi que sur des espaces publiques.

5.2. Les Rhopalocères

84 espèces de rhopalocères sont connues en Normandie. A ce jour, très peu d'espèces sont connues sur les territoires de Ifs (27 espèces connues), Fleury-sur-Orne (24 espèces connues) et Saint-André-sur-Orne (3 espèces connues). Aussi, il paraît important de réaliser des inventaires spécifiques sur ces espèces. Des inventaires scientifiques et participatifs seront réalisés sur les espaces publiques des communes.

5.3. Les odonates

59 espèces d'odonates sont connues en Normandie. A ce jour, très peu d'espèces sont connues sur les territoires de Ifs (2 espèces connues), Fleury-sur-Orne (1 espèce connue) et Saint-André-sur-Orne (3 espèces connues). Aussi, il paraît important de réaliser des inventaires spécifiques sur ces espèces. Des inventaires scientifiques et participatifs seront réalisés sur les zones humides des communes.

5.4. Les orthoptères

66 espèces d'orthoptères sont connues en Normandie. A ce jour, très peu d'espèces sont connues sur les territoires de Ifs (11 espèces connues), Fleury-sur-Orne (22 espèces connues) et Saint-André-sur-Orne (1 espèces connues). Aussi, il paraît important de réaliser des inventaires spécifiques sur ces espèces. Des inventaires scientifiques et participatifs seront réalisés sur les espaces publiques des communes.

5.5. Les araignés

Des inventaires scientifiques et participatifs seront réalisés sur les araignées en forêt d'Ifs.

L'ensemble des données collectées seront saisies sur l'outil GéoNature du GRETIA et transmis au SINP ODIN.

- ***Sensibilisation/Formation/Information***

Un volet sensibilisation/formation/information important est programmé dans la démarche d'atlas pour sensibiliser à la fois le grand et d'autres publics plus ciblé : élus, agents des collectivités, scolaires et périscolaire,

- Les élus :
  Les élus seront sensibilisés à la biodiversité pour mieux intégrer ses enjeux dans l'aménagement du territoire. Leur implication dans le Copil, et leur participation aux animations, aux inventaires participatifs et aux diverses manifestations de l'ABC contribueront à leur apporter une meilleure connaissance des enjeux de la biodiversité et de leur territoire. Fleury-sur-Orne a notamment prévu des temps de formation spécifique pour ses élus.

- Les agents communaux :
  Les agents des collectivités pourront se joindre aux diverses manifestations de l'ABC (animation,

inventaire). Fleury a prévu de former des agents communaux, dont les animateurs des centres d'animations.
Au niveau intercommunal , il est envisagé de former les agents de l'équipe espaces verts "secteur plateau sud de l'intercommunalité Caen la mer, chargé de l'entretien des espaces verts sur les trois communes. Cette formation permettrait de résoudre les lacunes de formation à la gestion différenciée des équipes et de favoriser sa mise en place.

- Action éducative en milieu scolaire et périscolaire :
  En partenariat avec le CPIE Vallée de l'Orne un programme d'interventions à l'école sera mis en place afin de sensibiliser les plus jeunes à la biodiversité locale. Une série d'actions de sensibilisation, d'ateliers seront réalisés au sein des écoles et des centres d'animations des trois communes. Les enseignants seront également informés sur la démarche des « Aires éducatives » afin d'inciter les enseignants intéressés à se lancer.

  La commune de Saint-André prévoit 5 animations par an pour son public scolaire.

  Pour la commune de Fleury-sur-Orne, un arbitrage a été fait par les élus entre différents scénarios. Le choix a été fait sur un scénario ambitieux, pour favoriser la pédagogie auprès des enfants, et que chaque enfant puisse bénéficier et soit inclus chaque année dans l'ABC, prévoyant 36 animations extrascolaires par an, et 63 animations scolaires dans ses écoles par an, soit 3 interventions par classe par an pour un niveau de cycle 1, 2 et 3, donc à la fois en école maternelle et en école primaire.

  La commune de Ifs compte 40 classes réparties dans deux écoles et deux groupes scolaires. La commune bénéficie aussi de 2 centres de loisirs, et prévoit un nombre d'animations correspondant à une enveloppe maximum de 50 000 euros.

- Le grand public:
  Le CPIE Vallée de l'Orne mettra en œuvre un programme d'animations de découverte et de sensibilisation (complémentaires de celles encadrées par les autres structures partenaires) à destination des habitants. Les thématiques et la programmation annuelle seront choisies en comité technique. 14 animations grand public sont programmées sur les trois communes.

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
Contractualisation avec les différents partenaires identifiés	Cadrer l'intervention de chacun des prestataires et formaliser les conventions de mise à disposition des données avec les différents partenaires identifiés	10/2025	01/2026
Action de communication sur l'atlas	Porter le projet à connaissance des acteurs du territoire	01/2026	12/2029

Lancement de la communication	Lancer la dynamique, présenter les enjeux et objectifs, inviter la population et les acteurs à s'impliquer	04/2026	
Réunion publique de lancement du projet	Présenter les enjeux et objectifs, inviter la population et les acteurs à s'impliquer dans la démarche	04/2026	
Installation du comité de suivi et du comité de pilotage de l'ABC	Impliquer concrètement des acteurs locaux tout au long du dispositif	04/2026	
Collecte des données existantes	- Récolte des données existantes - Identification des secteurs nécessitant des inventaires en lien avec les besoins et enjeux identifiés par le comité de pilotage	01/2026	12/2026
Mobilisation citoyenne	- Récolte et traitement des données (échantillons, photos), afin de compléter l'inventaire de la faune et de la flore de la commune. En s'appuyant sur des observations opportunistes des habitants, des appels à observations ciblées (ex : espèces invasives, hérissons..) ou des programmes participatifs officiels	04/2026	12/2028
Inventaire des Chiroptères	- Prospection des bâtiments communaux - Inventaire acoustique - Inventaire hivernale des chauves-souris	01/2026	12/2028
Inventaire des mammifères semi-aquatiques	- Prospection des berges des communes concernées et inventaire par piège photographique	01/2026	12/2028
Inventaire et mobilisation sur les bourdons	- Inventaire "Bourdons" (friches calcaires, boisements et zones humides) - Animation grand public (science participative)	01/2026	12/2026
Inventaire et mobilisation sur les rhopalocères, odonates et orthoptères	- Inventaires "Rhopalocères/odonates/orthoptères - Animation grand public (science participative)	01/2027	12/2027
Inventaire et mobilisation sur les araignées	- Inventaires "Araignées" (forêt d'If) - Récolte des araignées cavernicoles - Animation grand public (science participative)	01/2026	12/2028

Inventaire et mobilisation autour des amphibiens et reptiles	- Inventaire et diagnostic lié aux amphibiens et aux reptiles sur des zones publiques et privées (si sollicitation des propriétaires), en période de reproduction sur divers sites de la commune. - Implication également dans le recensement des mares, via les outils du PRAM.	01/2026	12/2028
Inventaire et mobilisation autour des oiseaux	- Inventaire des oiseaux à partir de point d'écoute - 3 animations pour sensibiliser le public sur la thématiques des oiseaux et l'importance de faire remonter ses observations - Mise en place d'une enquête participative sur les hirondelles	01/2026	12/2028
Inventaire de la flore et cartographie des habitats naturels	- Réalisation de la cartographie des habitats naturels et inventaire botanique	01/2026	12/2028
Animations grand public	Animations grand public dont une animation de lancement, une restitution publique à la fin du programme, diverses animations thématiques sur la biodiversité	04/ 2026	12/2029
Animations avec le public scolaire	Animations biodiversité pour les jeunes (scolaires, périscolaires)	04/2026	09/2029
Sessions d'informations-formations pour les acteurs	Ces formations pourront toucher un large public dont les personnels communaux et intercommunaux, les entreprises, les agriculteurs, les élus, sur des thèmes divers déjà connus ou mis en lumière au cours du dispositif	04/2026	09/2029
Réunions comité de pilotage	- Présentation des données existantes et le plan de prospection projeté, le programme d'animations, d'expositions proposées pour l'année à venir - Organisation d'une réunion par an pour faire le point en comité de pilotage sur l'avancé de l'ABC	04/2026	12/2029
Présentation des résultats de mi-parcours au comité de suivi	Présenter l'état d'avancement de la démarche	01/2028	

Bilan intermédiaire pour l'OFB	Présenter les actions déjà réalisées ou mises en œuvre, à mi-chemin du dispositif	03/2028	
Réalisation du diagnostic final de l'ABC par le CPIE	Réception par le CPIE, de la part de tous les partenaires naturalistes, des données et analyses issues de leur travail respectif, afin de définir et hiérarchiser des enjeux de biodiversité, notamment sous forme de cartographie. Établissement en conséquence de préconisations d'avenir répondant aux enjeux mis en avant. **Réalisation de la cartographie des enjeux. Plusieurs mois sont prévus pour travailler en Comité technique et de pilotage sur les résultats et les actions à mettre en place sur les communes pour favoriser la biodiversité en place.**	11/2028	12/2029
Organisation d'une réunion de présentation des résultats au comité de pilotage	Réunion ayant pour but de présenter l'état des lieux, d'acter les enjeux et les préconisations d'avenir à présenter aux élus	12/2028	01/2029
Présentation du diagnostic final de l'ABC aux élus	Présentation de l'état des lieux, des enjeux de biodiversité et des préconisations d'avenir aux élus pour validation, quelques semaines avant une première présentation en comité citoyen ABC	12/2028	11/2029
Réunion publique de restitution de l'ABC	Partager les résultats de l'Atlas Permettre une appropriation du public et sensibiliser sur les enjeux liés à la biodiversité	09/2029	
Délibération du Conseil Municipal sur les résultats de l'ABC	Présenter les résultats, les enjeux identifiés et les préconisations d'avenir aux acteurs du territoire	09/2028	11/2029
Transmission des documents finaux à l'OFB et des données naturalistes à l'INPN	Valoriser et diffuser le plus largement les résultats de l'ABC	09/2029	
Mise en œuvre des préconisations du diagnostic ABC	Sensibiliser et impliquer dans la durée les acteurs du territoire en matière de biodiversité, valoriser le travail réalisé pendant l'ABC	09/2029 et saisons suivantes	

3. Perspectives de l'action

3.1. Perspectives générales

Les communes souhaitent approfondir leur connaissance sur la biodiversité avec l'appui des acteurs locaux pour mieux prendre en compte les enjeux de la biodiversité et aménager durablement son territoire tout en sensibilisant la population à ces enjeux. Les communes obtiendraient une aide à la décision et un accompagnement relatif aux projets d'aménagement sur son territoire.

Grâce aux données acquises et synthétisées, les communes pourront intégrer plus facilement les enjeux de la biodiversité du territoire dans les actions et stratégies qu'ils portent (politiques publiques, documents d'urbanisme, gestion d'espaces, incitations auprès des particuliers et entreprises, actions de sensibilisation…)

Le plan d'action de l'ABC est également l'opportunité de définir une stratégie territoriale de préservation de la biodiversité, et cohérente entre les trois communes. Fleury-sur-Orne, souhaite intégrer ce plan d'action à son Agenda 2030.

Aujourd'hui, la mise en place de la gestion différenciée des espaces verts publics réalisée par les équipes des espaces verts de Caen la mer a pour obstacle le manque de temps et de formation des agents. L'ABC permettrait de former ces équipes, de développer la coopération avec entre elles et les agents des communes, et de travailler l'acceptabilité de la nature en ville auprès des habitants.

L'ABC serait un levier pour que Fleury-sur-Orne réalise son projet d'Agenda 2030 de valoriser son patrimoine floristique et faunistique communal via la création d'un parcours de randonnée (passant par la voie verte et les marais) en acquérant la connaissance nécessaire, en mobilisant les habitants. La commune souhaiterait également poursuivre les actions de mobilisation citoyenne autour de la biodiversité dans son programme d'action Fleury Durable.

3.2. Perspectives en matière d'intégration des résultats de l'ABC dans les documents d'urbanisme (mesure 30 de la stratégie nationale biodiversité[1]). Le cas échéant, décrire la nature des documents et leur calendrier d'élaboration/évolution[2].

Les trois communes font partie de la communauté urbaine de Caen la mer dont le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat et Mobilité (PLUi-HM) est en cours d'élaboration depuis 2022. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été validé en 2023. Le projet de PLUi-HM devrait être arrêté d'ici juillet 2025. Une approbation du nouveau document est prévue pour le dernier trimestre 2026. Toutefois, elle sera précédée d'une enquête publique à l'été 2026 durant laquelle les communes auront encore la possibilité de transmettre des observations. Un PLUi est un document vivant. Il pourra bien entendu faire l'objet d'évolution à la demande des communes si cela se trouve nécessaire pour permettre la prise en compte d'une politique en faveur de la biodiversité et une stratégie foncière économe. A ce jour, le projet de règlement du PLUI-HM ajoute des notions nouvelles telles qu'un pourcentage de pleine terre imposé à la parcelle et la mise en œuvre de bande de constructibilité permettant de maîtriser la densité du bâti et de préserver des îlots de fraîcheur à l'échelle de parcelle.

[1] La mesure 30 de la Stratégie nationale pour la biodiversité à l'horizon 2030 prévoit de « déployer la planification territoriale et renforcer les outils pour accompagner les collectivités territoriales dans leur mobilisation ». Dans ce cadre, l'action vise à « accompagner les collectivités pour mieux connaître la biodiversité sur leur territoire à travers les Atlas de la biodiversité communale », justifiant l'intérêt de préciser l'articulation entre ce dispositif et les démarches d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme.

[2] Les éléments de calendrier doivent également être reportés dans les jalons du projet (*2. Jalons, étapes, calendriers et résultats prévus*), dans une action spécifique sur l'Articulation avec la planification de l'urbanisme.

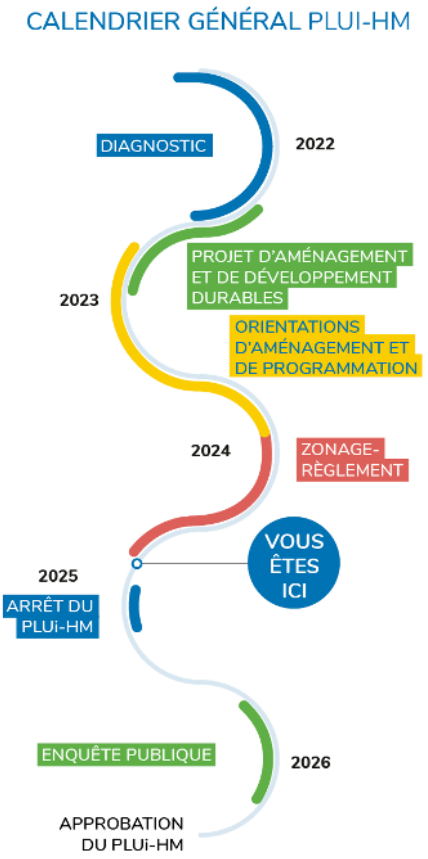

Figure 5 : Infographie du calendrier général du PLUI-HM de la communauté urbaine Caen la mer

Dans le cadre de la hiérarchie des normes, le PLUI-Hm se doit d'être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) porté par Caen Normandie Métropole qui couvre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dont la communauté urbaine Caen la mer. Les connaissances issues de l'ABC pourront actualiser et incrémenter la Trame Verte et Bleue ainsi que la Trame noire portées par Caen Normandie Métropole.

4. Gouvernance

- *Le cadre :*

Cet ABC sera conduit de manière conjointe entre trois communes. Toutefois, celles-ci ne peuvent mobiliser des moyens internes équivalents. La taille des trois collectivités est différente et en conséquence l'organisation des services municipaux également. Il est ainsi prévu un pilotage par la commune de Fleury-sur-Orne avec le recrutement d'un chef de projet pour le 1er septembre 2025. Une fiche de poste est en cours de rédaction. Une part de cet ETP (1 jour par semaine sur 4 ans) sera consacrée au suivi de ce projet pour faciliter la coordination

du CPIE, ainsi qu'à la définition et mise en œuvre du plan de communication autour de l'ABC. Les missions envisagées sont les suivantes :

- assurera le lien avec l'ensemble des parties prenantes en tant qu'interlocuteur privilégié du réseau de partenaires : OFB, CPIE, partenaires naturalistes, techniciens référents au sein des trois communes, directeurs d'écoles, associations locales, etc.
- coanimera les comités de pilotage et techniques avec le coordinateur du CPIE
- informera et mobilisera les élus, habitants et acteurs locaux,
- assurera le suivi administratif et financier du projet,
- aura la charge de planifier et organiser avec le coordinateur du CPIE les actions de sciences participatives et les animations en partenariat avec les acteurs du territoire,
- participera à la rédaction d'un plan d'action pour l'ensemble du territoire des trois communes ainsi que la mise en œuvre des fiches actions,
- participera à la coordination de la communication autour du projet,

Et également avec la mobilisation de sa direction des finances pour gérer la réception et le paiement des factures des prestataires tout au long de l'ABC ainsi que la perception des subventions. Un projet de convention est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une délibération de chacune des communes, si la candidature est retenue. Cette convention permettra de définir une clé de répartition des charges dites de structures. Celles-ci comprennent les frais de personnel et de communication.

Le lancement de l'Atlas sera marqué par l'organisation d'un temps fort autour d'une animation conduite par le CPIE. Élus, agents et habitants seront conviés à participer à cet événement, prévu au printemps 2026.

Un comité de pilotage sera constitué afin de suivre le bon déroulement de l'ABC dans le respect des objectifs définis. Les réunions du COPIL auront pour but d'exposer régulièrement des points d'étapes sur l'avancement des travaux menés, des animations et des inventaires mis en œuvre ainsi que celles à programmer pour l'année suivante. Le but est aussi d'assurer un suivi financier et de procéder à des arbitrages si nécessaire pour orienter et permettre d'atteindre les objectifs. Il est proposé que ce COPIL se réunisse une fois par an. L'Office Français de la Biodiversité sera invité à chacune de ces réunions.

Le COPIL sera composé :

<u>D'élus locaux :</u>

- Monsieur Marc LECERF, Maire de Fleury-sur-Orne
- Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Maire d'Ifs
- Monsieur Christian DELBRUEL, Maire de Saint-André-sur-Orne
- Monsieur Nicolas LIOT, Maire-adjoint délégué au développement durable, au numérique, à la communication et au marketing territorial - commune de Fleury-sur-Orne
- Monsieur Yann DRUET, Maire-adjoint à l'environnement et à la transition écologique - commune d'Ifs
- Madame Marie, Maire-adjointe au finances et affaires générales - commune de Saint-André-sur-Orne
- Madame Alexandre, Maire-adjointe chargée du CCAS, affaires scolaires et logement - commune de Saint-André-sur-Orne
- Tout autre membre du conseil municipal volontaire

<u>De techniciens communaux :</u>

- Sabrina JACQUELINE, Directrice Générales des Services - commune de Fleury-sur-Orne
- Sandrine RIGAILL, Directrice Générales des Services - commune d'Ifs
- Sophie DARRICAU, Secrétaire Générale - commune de Saint-André-sur-Orne

- Anastasia MARY-GAUTIER, Directrice urbanisme et aménagement durable et responsable du projet - commune de Fleury-sur-Orne

De partenaires identifiés :

- Anaïs JARDIN, CPIE Vallée de l'Orne en tant que structure coordinatrice de l'ABC

Par ailleurs, un comité de suivi technique sera également constitué et se réunira dans l'intervalle de ces comités une fois par trimestre pour coordonner et gérer la conduite opérationnelle de l'Atlas : suivi des inventaires, organisation des événements, des animations et des temps de formations, suivi des volets administratifs et financiers. Les intervenants à ces COTECH pourront évoluer en fonction des besoins et des thématiques. La coordination et l'animation de ces réunions seront confiées au CPIE Vallée de l'Orne avec le soutien du chef de projet (Cf. recrutement de Fleury-sur-Orne).

Le COTECH sera composé :

Des techniciens communaux et intercommunaux :

- Anastasia MARY-GAUTIER, Directrice urbanisme et aménagement durable et responsable du projet - commune de Fleury-sur-Orne
- Chargée de mission Transitions - commune de Fleury-sur-Orne
- Sylvain Huet, directeur de l'animation du territoire, Ville d'Ifs
- Sophie DARRICAU, Secrétaire Générale - commune de Saint-André-sur-Orne**,** Référent commune de Saint-André-sur-Orne
- Agents en charge de la communication au sein des trois communes

Selon l'ordre du jour :

- Kévin LEGEAY, Encadrant technique Secteur Plateau sud - Direction de la Maintenance et de l'Exploitation de l'Espace Public (DMEEP) de la communauté urbaine Caen la mer
- Frédérik MOURE, directeur Actions Sociales et directeur du Centre Socioculturel - commune de Fleury-sur-Orne
- Gaêlle Zanuttini, directrice du centre socio – culturel 860, Ville d'Ifs
- Mickaël Parfouru, directeur petite enfance, éducation, jeunesse, Ville d'Ifs
- Laëtitia COUILLARD, cheffe de projet Petite Enfance - commune de Fleury-sur-Orne
- L'éco volontaire du centre socioculturel - commune de Fleury-sur-Orne
- Stéphane DESLANDES, directeur Culture et Engagement citoyen - commune de Fleury-sur-Orne
- Alexis LACROIX, Directeur Education et Sport - commune de Fleury-sur-Orne
- Nicolas VANDEWIELE, Directeur des Finances - commune de Fleury-sur-Orne

Des partenaires naturalistes :

- Anaïs JARDIN, CPIE Vallée de l'Orne en tant qu' Observatoire des amphibiens et Reptiles de Normandie et en tant que structure coordinatrice de l'ABC

Selon l'ordre du jour :

- Laetitia FAINE, Groupe Mammalogique Normand (GMN), étude des Mammifères
- James JEAN-BAPTISTE, Groupe Ornithologique Normand (GONm), étude des oiseaux
- Loïc CHEREAU, Groupement d'ETude des Invertébrés du Massif Armoricain (GRETIA), étude des invertébrés
- Aurélie DARDILLAC, Conservatoire Botanique National de Normandie (CBN), étude des plantes et des

habitats naturels

D'autres invités selon l'ordre du jour des réunions :

- Associations locales volontaires,
- Directeurs d'écoles maternelles et élémentaires ainsi que des enseignants volontaires,
- Représentants du secteur de la petite enfance : Relais Petite Enfance et micro-crèches.

En parallèle, un courrier sera adressé aux structures ci-dessous afin d'informer et de promouvoir l'Atlas de la biodiversité. Ce courrier permettra également de solliciter un accompagnement sur le projet ou certaines actions ciblées.

- DREAL
- DDTM
- Chambre d'Agriculture
- Conservatoire des Espaces Naturels
- Collèges/Lycées présents sur le territoire des trois communes engagés dans l'ABC

5. Répartition des rôles entre les différents partenaires du projet : Coordination, Inventaires, Mobilisation, Rédaction du plan d'actions, etc.

6. Résumé publiable du projet

Fleury-sur-Orne, Ifs et Saint-André-sur-Orne sont trois communes périurbaines de l'agglomération de Caen, qui ont en commun de constituer le plateau sud et de bénéficier de surfaces hétérogènes (zones urbanisées, zones humides, bois).

Labellisée Territoire Engagée pour la Nature, doté d'un Agenda 2030 et d'un programme de mobilisation citoyenne, Fleury-sur-Orne s'engage depuis quelques années en matière d'environnement. Toutefois, la réalisation de l'ABC apparaît comme l'étape indispensable pour mieux connaître le territoire et ainsi d'être la base permettant la définition d'une stratégie en matière de développement urbain et de préservation de la biodiversité.

La commune de Ifs est elle aussi engagée dans la transition écologique et a également besoin de réaliser l'ABC pour avancer dans ses différents projets.

Conscientes des enjeux liés à la préservation de la biodiversité sur leur territoire, les trois communes ont donc décidé de s'engager ensemble dans la réalisation de l'ABC afin de disposer d'un état des lieux pour développer des actions cohérentes en matière de gestion et de protection et ainsi d'élaborer un plan d'action commun apportant de la cohérence au développement du territoire à l'échelle du plateau sud.

La coordination du projet sera accomplie par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la Vallée de l'Orne. Un intérêt tout particulier sera porté aux taxons suivants :

- Flore
- Oiseaux
- Mammifères (hérissons, chauve-souris)
- Insectes
- Amphibiens et reptiles

7. Productions finales attendues en fin de projet

7.1 Productions finales obligatoires :

- **Cartographie des enjeux de biodiversité**
- **Plan d'actions post-ABC validé en conseil municipal ou communautaire**
- **Attestation de versement des données au SINP**
- **Bilan financier**
- **Bilan technique** (*respectant la trame de rapport final OFB)*

La transmission de ces productions finales est indispensable pour la clôture de la convention de subvention ou de la décision d'aide

7.2 Productions finales complémentaires proposées par le bénéficiaire :

Notice d'aide au renseignement des rubriques

La sélection des projets lauréats sera réalisée sur la base des critères établis dans la grille d'évaluation, que vous trouverez en annexe du cahier d'accompagnement de la campagne ABC 2025.

PROGRAMME DETAILLE DU PROJET

1. Cadrage

Contexte et objectifs

Précise notamment :

- La description et les enjeux détaillés du territoire concerné par l'ABC
- Le cadre
- Les objectifs poursuivis par le projet d'ABC
- L'intérêt du projet
- Les bénéficiaires du programme (ex : élus du territoire, personnes à sensibiliser…)
- L'ensemble des acteurs impliqués dans sa réalisation
- Les leviers à mobiliser pour atteindre les objectifs (ex : communication prévue dans la réalisation du projet, opérations de mobilisation citoyenne…etc.)

Description du projet

Précise notamment :

- Les groupes taxonomiques étudiés
- Les milieux étudiés
- Les actions concrètes mises en place (dont cartographie) …

2. Jalons, étapes et calendrier

Décrit les différentes étapes / prestations nécessaires à la réalisation du projet et fournit le calendrier de réalisation en précisant les dates de début et de fin de la prestation ;

3. Perspectives de l'action

Indique le plan d'action et autres suites prévisionnelles qui pourront être données au projet d'ABC, notamment au regard du dispositif d'engagement Territoires engagés pour la nature (TEN). Indique précisément quelles suites seront données à l'ABC en matière d'intégration dans les documents d'urbanisme.

4. Gouvernance de l'action

Identifie les comités de pilotage, de suivi, d'utilisateurs etc., mis en place (rôle et composition).

5. Résumé publiable du projet

Indique le résumé du projet qui aura vocation à être publié sur le site web dédié aux ABC si le projet donne lieu à un financement de l'OFB.

NB : La présente notice d'aide au renseignement des rubriques n'a pas vocation à intégrer la fiche projet, merci de bien vouloir la supprimer avant de renvoyer la fiche renseignée.

Réservé à l'OFB

Instruction de remplissage

Synthèse du budget - tous bénéficiaires

I - DÉPENSES DU PROJET		II - DEPENSES ELIGIBLES
DÉPENSES DIRECTES (en €)		
Acquisition de petits matériels et fournitures	**- €**	**- €**
Déplacements, missions	**936,62 €**	**936,62 €**
Prestations externalisées	**234 080,64 €**	**234 080,64 €**
Autres dépenses diverses - à préciser	**- €**	**- €**
Charges de personnel	**658 352,00 €**	**112 560,00 €**
- dont rémunération des personnels permanent partiellement affecté au projet - salaire brut + charges	*545 792,00 €*	*- €*
- dont rémunération des personnels non-permanent spécialement recruté et/ou totalement ou partiellement affecté au projet - salaire brut + charges	*112 560,00 €*	*112 560,00 €*
- dont autres charges de personnel	*- €*	*- €*
Travaux (hors dépenses d'investissement immobilisées)	**- €**	**- €**
Subventions données	**- €**	**- €**
Dépenses d'investissement (dépenses d'équipement immobilisées - uniquement amortissement)	**- €**	**- €**
TOTAL DES DÉPENSES DIRECTES	**893 369,26 €**	**347 577,26 €**

CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTÉES AU PROJET (FRAIS DE GESTION ET DE STRUCTURE) (en €)		
TOTAL DES CHARGES INDIRECTES	**- €**	**- €**

TOTAL GENERAL DES CHARGES - DÉPENSES	**893 369,26 €**	**347 577,26 €**

Contributions volontaires en nature mobilisées sur le projet (valorisation en€)	
Mise à disposition gratuite de biens et services	-
Temps de bénévole valorisé	- €
TOTAL de la valorisation des contributions volontaires	**- €**

Aide attribuée par l'OFB	**250 000,00 €**
Taux d'aide /dépenses éligibles	**71,93%**

III - RECETTES DU PROJET	
RESSOURCES (en €)	
Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	**- €**
Dotations et produits de tarification	**- €**
Subventions reçues/sollicitées	**250 000,00 €**
- dont Office français de la biodiversité (OFB)	***250 000,00 €***
- dont Etat : MTECT (adm. centrale ou DREAL)	*- €*
- dont Etat autres ministères : détailler le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités	*- €*
- dont Etablissements publics nationaux (EPA, EPIC, EPST, EPSCP, etc.) et GIP	*- €*
- dont Conseils régionaux	*- €*
- dont Conseils départementaux	*- €*
- dont Communes et groupements de communes (communautés de communes ou d'agglomérations)	*- €*
- dont Etablissements publics locaux	*- €*
- dont Fonds européens (FSE, FEDER, LIFE, FEADER, HORIZON, etc).	*- €*
- dont Autres concours publics	*- €*
- dont Aides privées (fondation, entreprise)	*- €*
Autres produits de gestion courante	**643 369,27 €**
- dont Cotisations et autre autofinancement	*643 369,27 €*
- dont Dons manuels - Mécénat	*- €*
Autres recettes	*- €*
RESSOURCES AFFECTEES AU PROJET	**893 369,27 €**

0,01 Le plan de financement est excédentaire.

IV - SYNTHESE

Nom du bénéficiaire	Coût total	Montant des dépenses éligibles	Montant de l'aide OFB	Taux d'aide OFB
Ville de Fleury-sur-Orne	746 726,55 €	200 934,55 €	132 685,83 €	66,03%
TOTAL	**893 369,26 €**	**347 577,26 €**	**250 000,00 €**	**71,93%**

Le détail du budget, notamment par partenaire figure dans le dossier déposé.

Cadre réservé à l'OFB

Échéancier

Dates de réalisation du projet

Début :	01/04/2026		
Fin :	30/06/2029		
durée	39 mois		
échéance de rendu des justificatifs finaux	31/10/2029	Par défaut, 4	mois
Nombre de versements	3		

	échéance	%	montant
1er versement	Signature convention	30%	75 000,00 €
2ème versement	29/10/2027	40%	100 000,00 €
3ème versement	31/10/2029	30%	75 000,00 €
		TOTAL	**250 000,00 €**